

MAILLE D'ANJOU ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire  
*Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets  
 et de la Protection du Milieu Aquatique sur les eaux du domaine public de Maine-et-Loire  
 BP3 49170 LA POSSONNIERE*

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 10 FEVRIER 2018 à La POSSONNIERE**

Suite à la convocation parue dans la presse (Infolocale) et envoyée à chaque adhérent par la Cordée, l'Assemblée Générale (AG) de la Maille d'Anjou ADAPAEF PMA de Maine-et-Loire s'est tenue, de 9 heures à 12 heures 30, le samedi 10 février à La POSSONNIERE salle du théâtre sous la présidence de Monsieur Yannick MALLET, assisté de Messieurs Yves CAYEUX, vice-président, Michel VEAUX, secrétaire, Marc FERRARI, secrétaire adjoint, Dominique GOURIER, trésorier et Jacques MEUNIER, trésorier adjoint et des autres administrateurs Messieurs Auguste BARRAULT, Jacques ROBIN, chargés des fonctions d'accueil et des aspects matériels auxquels se sont adjoints Monsieur Dominique PASQUIER, garde particulier, Pierre HOUTIN et de Jacques LUCAS  
 Messieurs Raymond PERARD, ancien président et Paul DESGRANGES, ancien secrétaire ont apportés leurs aides pour la réussite de cette assemblée.

Plusieurs invités étaient présents aux côtés du Président, notamment : Monsieur Hubert TUFFREAU, ancien président de la Fédération de pêche du Maine et Loire, de Monsieur Pascal CABROL, président de la fédération départementale du Maine et Loire, de Messieurs BISSON Raymond et Monsieur Michel BROUSSET de l'ADAPAEF PMA 85, de Monsieur René BERARD de l'ADAPAEF 44, de Monsieur DEPARIS de la Direction Départementale du Territoire (DDT 49), de Monsieur Alain FAGAT, adjoint à la mairie de la Possonnière, de Madame Stella DUPONT, députée .

Pris par d'autres occupations, se sont excusés Messieurs Gilles CHOSSON, André MARCHAND, Laurent MAILLARD, Jacques GENEVOIS, Mesdames Christell ALLEE et Marie Dominique Bernard.

L'émargement des membres présents de l'ADAPAEF PMA 49 a permis d'annoncer que l'AG a rassemblé **69** adhérents (59 sur le domaine de l'état et 10 sur le domaine transféré).

### **I – L'ACCUEIL DES INVITES**

Le président Yannick MALLET accueille les invités et leur souhaite bienvenu à cette A.G. Il remercie LA POSSONNIERE pour le prêt de la salle du Ponton et du théâtre pour cette journée.

Monsieur Alain FAGAT, représentant la commune de LA POSSONNIERE nous parle de sa commune.

### **II –LA LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE**

A la demande du président, Monsieur Yves CAYEUX, vice-président, donne lecture des principaux passages du procès-verbal de la dernière AG du 11 Février 2017 à LA POSSONNIERE qui avait rassemblé 60 membres de l'association et approuvé les rapports d'activité, financier et moral, ainsi que le montant de la cotisation à 90 €.

*Aucune demande de modification n'ayant été faite, le procès-verbal de l'AG du 11 Février 2017 est adopté à l'unanimité des présents.*

### III – LE RAPPORT D’ACTIVITE DE L’ANNEE 2017 :

#### *Le président Yannick MALLET présente l’activité des membres du bureau :*

- Déplacements à la FN ADAPAEF pour l’assemblée générale en COREZE.
- Le bureau s’est réuni 5 fois.
- Le conseil d’administration s’est réuni 2 fois.
- La commission technique a été à la DDT pour validée les dates d’ouvertures et de fermetures pour l’année 2018, les réserves annuelles et pluriannuelles ainsi que les réserves temporaires.
- La Maille d’Anjou a organisé l’assemblée générale du 11 Février 2017.
- Notre président, Yannick MALLET a été invité à deux assemblées générales de Loire Atlantique et de La Vendée.
- Il a assisté à 8 conseils d’administrations, 2 assemblées générales, 6 commissions et 4 réunions diverses à la fédération départementale du Maine et Loire à BRISSAC-QUINCE

Suite au manque de communication et de non défense de notre loisir, la question se pose de rester au sein de la FN ADAPAEF. Notre président demande à l’assemblée le pouvoir de se retirer de cette fédération si, suite à l’assemblée générale en Avril à Orléans, aucun changement ne vient modifier cette situation. Le vote à mains levées donne pouvoir à notre président (unanimité).

L’éviction de notre représentant, Gilles CHOSSON, au sein du COGEPOMI, illégale au vu des lois doit normalement aboutir à son rétablissement.

#### *L’activité de promotion a été limitée en 2017*

- La Maille d’Anjou a participé à CHALLONNES à la mise à l’eau du Gabarot.
- Elle a été à BLAISON-GOHIER
- Etait présente au vide grenier de la « Basse ile » de CHALLONNES
- Nous sommes allés à St FLORENT St HILAIRE chez Jacques ROBIN pour apprendre le maillage. Avec Dominique GOURIER ils ont préparés et organisés une belle journée.
- De nombreux pêcheurs ont demandés pour refaire ce genre de journées en 2018.

#### L’alevinage :

Pas d’alevinage en 2017.

Participation à des travaux entretien de frayère pour une somme équivalente à un alevinage.

#### *Le nombre de nos adhérents, membres actifs, continue à diminuer:*

Perte licenciés 2014-2015 = -35

Perte licenciés 2015-2016 = -43

Perte licenciés 2016-2017 = -16

### IV - LE RAPPORT FINANCIER DE L’ANNEE 2017

Les comptes 2017, du 1 Janvier au 31 décembre 2017, préparés par Monsieur Dominique GOURIER, notre trésorier sont présentés et expliqués par lui même

- **Le résultat des produits se monte à 50 288,10€** (vente cartes, repas réunion et conseil d’administration)

- **Le résultat des charges s'élève à 50 812,49€**
- Nous avons donc un résultat négatif pour la période de 14 mois de :

**-524,39€**

Ne sont pas pris en compte les intérêts du livret et un retour de la fédération pour un total de 501,69 €, notre déficit se monte donc à :

**22,70 €**

**Les commissaires aux comptes, Messieurs Dominique PASQUIER et Bernard BARRON, après vérification des papiers fournis par le trésorier, valident les comptes.**

**Les adhérents présents n'ont émis aucune réserve et votent le rapport financier à l'unanimité.**

La bonne santé financière de La Maille d'Anjou est toutefois avérée puisque la consultation des comptes laisse apparaître un solde cumulé de 27 160,69 € réparti de la façon suivante :

Compte Crédit Mutuel :	293,89 €
Livret Crédit Mutuel :	26 714,31 €
Caisse (liquide) :	152,49 €

***Les propositions du Conseil d'administration pour 2017 :***

- ***La cotisation 2018 pour les détenteurs de carte de la Maille d'Anjou : 90 € (89 € en 2015, 86 € en 2014 ; 84€ en 2013 ; 79 € en 2012 ; 77 € en 2011 et 74,80 € en 2010).***
- En 2017 elle sera de 90€, elle se décompose de la façon suivante :
  - CPMA 25,40€
  - RMA 8,80€
  - Fédé départementale 29,50€
  - FN ADAPAEF 11,00€
  - Maille d'Anjou 15,30€

➤ ***Cotisation bienfaiteur à 10 €***

**V – ELECTION d'un nouveau membre au conseil d'administration suite à la démission d'un des membres.**

- ◆
- ◆ Yannick MALLET demande aux personnes présentes s'il y a des volontaires pour cette élection. Seul Dominique PASQUIER, notre garde et contrôleur aux comptes se porte candidat. Le vote à mains levées (unanimité) le confirme au poste de membre du conseil d'administration
- ◆
- ◆ Se pose le problème suivant, un membre du conseil d'administration ne peut être à la fois membre de ce conseil et commissaire au compte, Dominique PASQUIER démissionne du poste de contrôleur aux comptes. Notre président demande de nouveau un volontaire pour ce poste. Paul DESGRANGES, ancien secrétaire de

notre association pose sa candidature et est élu à mains levées par l'assemblée (unanimité).

- ◆ Présentation de nos deux nouveaux gardes particuliers Messieurs Christian GAUTHIER et Frédéric DUEDAL à l'assemblée. Ils sont en attente d'assermentation. Le premier sera dans le saumurois et le deuxième sur le domaine transféré.

## **VI – Exposé de Monsieur Vincent DEPARIS de la DDT (direction départementale du territoire)**

- Le projet de convention entre la DDT, AFB et La Maille d'Anjou sur la saisie des fiches de captures n'a pas abouti, mais d'un commun accord avec la DDT, nous avons mis en place une base de données sur ces fiches de captures.
- Monsieur DEPARIS souligne l'importance de remplir correctement les fiches pour avoir des données le plus fiable possible.
- Monsieur DEPARIS fait remarquer que le retour des données se fait à N+1, ce que l'ONEMA ne pouvait faire.
- Sur le domaine public, 90% des pêcheurs ont retournés leurs données, seul 30% sur le domaine transféré l'ont fait (malgré les enveloppes fournies par le département). Une relance sera faite en fin d'année par le conseil départemental pour améliorer cette situation.

## **VII – Intervention de Madame la Députée Stella DUPONT.**

- Suite à une réunion que nous avons eue avec Madame DUPONT sur le sujet des A.O.T (autorisation occupation du territoire), celle-ci a effectuée des recherches auprès de V.N.F(voie navigable de France).Elle a obtenu un rendez-vous fin Février avec eux.
- Les taxes ne devraient pas être appliquées sur les bateaux de pêche de moins de 9 m sur le domaine de l'état.
- Les totes ainsi que les bateaux plus longs seront soumises à cette taxe.
- Monsieur Jacques MEUNIER du THOUREIL va intégrer une association nouvellement créée pour défendre les propriétaires de bateaux contre ce nouvel impôt.
- Question à Madame DUPONT d'un pêcheur sur l'entretien des digues. Normalement l'entretien et la surveillance de celles-ci doivent passer sous autorité des communautés de communes
- Seuil de BELLEVUE. Le début des travaux est prévu en 2020 pour le relèvement en trois phases du niveau de la Loire. Le comité « Loire demain appuie sur la nécessité d'engager les travaux rapidement. VNF diffuse auprès des communes des plaquettes d'information sur le projet du seuil de BELLEVUE à CHALONNES

## VIII-Télécapêche.

- Un nouveau logiciel a été mis en place pour palier les lenteurs de l'ancien et nous sera présenté au mois de Mars. Nous avons eu un aperçu de celui-ci à la fédération de pêche.
- De net améliorations de conceptions et de nouvelles fonctions sont apparues pour faciliter son utilisation.

## IX- Questions des adhérents

- Accès aux cales de la Loire pour les pêcheurs : suite à la noyade de personne à SAUMUR, le stationnement est désormais interdit sur les cales de mise à l'eau, des négociations sont en cours avec la fédération de pêche et les maires des communes, affaire à suivre.
- Fermeture à la circulation entre les deux ponts de BOUCHEMAINE : il semblerait que les bornes rétractables ne soit fonctionnelles qu'après 1h, pour la sortie un détecteur de passage baisserait les bornes automatiquement.

## X- LES DECORATIONS DES PÊCHEURS

*A – La médaille d'Or de la Fédération a été attribuée à : Monsieur Raymond PERARD pour les nombreuses années (+ de 20 ans) au service de la pêche aux engins, médaille remise par Monsieur Hubert TUFFREAU, ancien président de la fédération départementale de pêche du Maine et Loire et ami de longue date avec Raymond*

*B –La médaille de bronze de la fédération a été remise à Dominique GOURIER, notre trésorier pour son implication avec La Maile d'Anjou, récompense offerte par Monsieur Pascal CABROL, président en fonction de la fédération départementale de pêche.*

C- Les diplômes d'honneur remerciant des pêcheurs pour les nombreuses années de pratique de la pêche aux engins ont distingués : Messieurs Jean-Pierre POTEVIN et Jean-Pierre GIRAULT

D- Un trophée a été offert à Monsieur Jacques ROBIN, plus connu sous le nom de « Vent d'Travers » pour son savoir, et sa bonne humeur, distinction remise par notre président Yannick MALLET

E- Les bretelles de chanvre, tressées par « Vent d'Travers » ont été offertes à nos deux nouveaux gardes, Messieurs Christian GAUTIER et Frédéric DUEDAL. Pascal CABROL, président de la fédération départementale du Maine et Loire a reçu lui aussi ses bretelles. Notre président Yannick MALLET et Jacques ROBIN ont remis pendant le vin d'honneur les bretelles à Madame la Député Stella DUPONT.

## XI – LE PENDANT ET L'APRES AG

A l'issue de cette assemblée générale, vers 12 h 30, **un vin d'honneur général a été offert par l'entreprise ACKERMAN** de Saint Hilaire Saint Florent.

Le matin les épouses ont visitées et participées à un atelier de céramique à CHALONNES « Les Terres de TINY »

Un repas très convivial a été servi sur place à **77** convives grâce au service du traiteur de la POSSONNIERE et de nos épouses très efficaces pour nous épauler

Le Président de l'ADAPAEF PMA 49

Yannick MALLET

Le secrétaire de l'ADAPAEF PMA 49

Michel VEAUX